

Commune de Dénat



Tarn

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 septembre 2023

Date de la convocation : 12 septembre 2023

Membres présents : Olivier Oustric, Grégory Avérous, Marie Esteveny, Isabelle Préget, Patrick Andral, Sabrina Fabre, Géraldine Canac Serna, Philippe Cassagnaud, Emilie Goubault, Joël Palous, Vincent Wilzer

Membres absents : Hervé Martin donne pouvoir à Marie Esteveny
Emilie JARLAN donne pouvoir à Géraldine Canac Serna
Claudine CAVAILLES donne pouvoir à Sabrina Fabre
Jérôme GRAS donne pouvoir à Isabelle Preget

Marie ESTEVENY est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du conseil du 03 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération DCM 20230901 Lancement de la Procédure d'expropriation des parcelles cadastrées C 860 et C 862

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que le principe de procédure d'expropriation en vue de se porter acquéreur des parcelles C 860 et C 862 avait été approuvé par délibération du 24 janvier 2022.

Monsieur le maire informe les conseillers que malgré les discussions engagées avec la propriétaire des parcelles ci-dessus mentionnées, en vue de leur acquisition amiable par la commune, aucun compromis n'a pu être trouvé obligeant la commune à engager la procédure d'expropriation. Cependant, une cession amiable peut intervenir à tout moment de cette procédure.

Il précise qu'à la demande de la Préfecture du Tarn, il convient de compléter cette délibération afin de justifier le projet d'ensemble que la commune entend porter sur ce secteur. En effet, le PLUI du grand albigeois, a confirmé le caractère constructible des terrains situés dans cette zone. Il est également prévu la création d'un emplacement réservé, pour permettre la création d'un cheminement réservé aux piétons et aux cyclistes, au profit de la commune, qui inclut les parcelles C 860 et C 862 et pouvant inclure l'extension du réseau d'assainissement créé en 2010. La création de cet accès réservé aux piétons et aux cyclistes concourt au besoin de desservir le cœur du village et notamment la nouvelle école. Le coût d'acquisition des terrains concernés a été fixé par le service des domaines à 10100 €. Le coût de la voie douce à créer est estimé à 30000€.

Monsieur le maire demande aux conseillers de confirmer l'autorisation qui lui a été donnée de solliciter auprès de Monsieur le préfet du Tarn l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DPU) et d'une enquête parcellaire qui seront conjointement réalisées.

Après discussions, les conseillers approuvent avec 15 voix pour, l'acquisition par voie d'expropriation des terrains nécessaires à la création de la voie douce réservée aux piétons et aux cyclistes sur le secteur « la Bourelle » ainsi que le périmètre délimitant les parties des parcelles à acquérir C860 et C 862, sollicite Monsieur le Préfet du Tarn l'ouverture d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire, et autorise Monsieur le maire à accomplir les différentes démarches afférentes à cette opération.

Délibération DCM 20230902 Révision du PPRI du Dadou

Monsieur le maire fait part aux conseillers de la nécessité de réviser le Plan de Prévention des Risques Inondations validé le 18 mai 2004. Il rappelle que ce document encadre les aménagements dans les zones identifiées comme à risque.

Depuis 2020, la Préfecture du Tarn a prescrit la révision de ce plan afin de mieux prendre en compte l'évolution des risques.

À ce titre, la commune a été destinataire du projet de plan. Après analyse, le projet n'appelle pas de remarques particulières.

Monsieur le maire propose aux conseillers d'approuver le projet de Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles - risque inondation sur le bassin versant du Dadou.

Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité le projet ci-dessus.

Délibération DCM20230903 Groupement de commandes pour la passation d'un accord cadre « réalisation de diagnostics énergétiques

Monsieur le maire informe les conseillers que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a proposé à toutes les communes de l'Albigeois d'adhérer à un groupement de commande qui a pour objet de permettre la désignation d'un prestataire commun pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiment. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est désignée coordonnateur du groupement. Dans le cadre de la transition écologique, les obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, définies par le décret du 23 juillet 2019, imposent aux collectivités de s'organiser efficacement sur le thème de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti. Chaque membre du groupement doit définir ses besoins propres.

Monsieur Olivier Oustric est titulaire et Monsieur Grégory Avérous est suppléant.

Après discussions, les conseillers approuvent à l'unanimité la convention d'adhésion au groupement de commande et autorise Monsieur le maire à la signer.

Délibération DCM20230904 Admission en non-valeur

Monsieur le maire fait part aux conseillers de la liste des créances irrécouvrables portant sur les exercices 2013, 2014 et 2022. Ces créances concernent des impayés de cantine et de garderie. Toutes les tentatives pour recouvrer ces créances ont échoué, il est donc nécessaire de passer des écritures d'annulation.

Après délibération, les conseillers approuvent à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 895,60 €.

Chemin lieu-dit Gamanelle

Monsieur le maire rappelle aux conseillers la demande du propriétaire du moulin de Gamanelle d'acquérir le chemin qui passe dans sa propriété et qui traverse un champ. Monsieur le maire propose aux conseillers d'accéder à la demande de ce propriétaire tout en gardant une servitude afin qu'il puisse être emprunté par les promeneurs. Il précise également que le dossier est en étude et propose de reporter le vote à un prochain conseil municipal.

Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Questions diverses

Délibération DCM20230905 Modification statutaire du pôle funéraire de l'Albigeois

Monsieur le maire informe les conseillers que la mairie a reçu ce jour une demande de délibération de la part du pôle funéraire de l'albigeois. Il s'agit d'une modification statutaire. En effet, les membres du directoire, à défaut de stipulation particulière dans les statuts, ne peuvent être âgés de plus de 65 ans lors de leur désignation et s'ils atteignent cet âge en cours de mandat, ils sont réputés démissionnaires.

Les conseillers acceptent à l'unanimité.

Monsieur le maire informe les conseillers que Madame la directrice de l'école municipale a demandé à renouveler la convention « Ecole et Cinéma » pour cette année scolaire. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

Monsieur le maire informe les conseillers que la ligne de bus a changé de circuit à cause des embouteillages. Les enfants arrivaient trop tard pour prendre le second bus.

Les conseillers signalent que les enfants sont dans le noir le matin à l'arrêt de bus du puits pointu. Monsieur le maire va demander à avancer la période d'éclairage le matin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 21h15.

Le maire

Olivier Oustric

La secrétaire de séance

Marie Estéveny